



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 14 octobre 2024

N° DÉLIB.	OBJET	DÉCISION
850DE2424N01	Décisions du Président -Convention servitudes et mise à disposition avec ENEDIS- ZA de St Quentin les chardonnets	Adoptée
850DE2424N02	Décision du Président – Avenant 1 lot 2 – marché aménagement de la ZA de St Quentin les Chardonnets	Adoptée
850DE2424N03	Dénonciation convention logement Rouellé	Adoptée
850DE2424N04	Exonération TEOM	Adoptée
850DE2424N05	Rapport sur le Prix et Qualité du Service EAU 2023 – Territoire de Tinchebray	Adoptée
850DE2424N06	Rapport sur le Prix et Qualité du Service EAU 2023 – SMAEP de Domfront	Adoptée
850DE2424N07	Rapport sur le Prix et Qualité des Services de l'assainissement collectif et non collectif 2023	Adoptée



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 27  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir** : Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier.

### 850DE2424N01 Décisions du Président – Conventions de servitudes et de mise à disposition avec ENEDIS – ZA de St Quentin les Chardonnets

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que le Président a décidé :

- le 26 septembre de signer une convention de servitudes pour la pose d'un câble de Haute Tension souterrain de 35 mètres sur la parcelle cadastrée n°53, section ZK, sur la ZA de St Quentin les Chardonnets.

- le 27 septembre de signer une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de transformation électrique sur la parcelle n°57, section ZK, sur la ZA de St Quentin les Chardonnets.

#### Le Conseil communautaire,

- Prend acte de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER

Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N01-DE  
A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents **24**  
Votants **27**  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2424N02 Décision du Président – Avenant n°1 lot 2 – marché aménagement de la ZA de St Quentin les Chardonnets

Conformément aux dispositions de la délégation du pouvoir qui lui a été donné par délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, il est porté à la connaissance du Conseil communautaire que le Président a décidé, le 27 septembre 2024, de signer l'avenant n°1 du lot 2 « tranchées communes- téléphone – eau potable – électricité basse tension et éclairage public » du marché intitulé aménagement de la zone d'activités de Saint Quentin, faisant état :

- d'une moins-value pour la tranche n°1 ferme de 27 548,15 € HT correspondant principalement au transfert des travaux d'électricité basse tension au TE61 avant le démarrage du chantier,
- d'une plus-value pour la tranche n°2 optionnelle de 5 218,50 € HT correspondant principalement à l'ajout de 3 luminaires par rapport au projet initial.

#### Le Conseil communautaire,

- Prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N02-DE  
AGEDI



Délégués en exercice **33**  
 Présents **24**  
 Votants **27**  
 Convocation le 07/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du 14 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

**850DE2424N03 Dénonciation convention logement Rouellé**

Le Président relate que l'ex Communauté de communes du Domfrontais a signé le 9 août 1999 une convention n° 61/3/08.1999/78.198/3/254 avec l'Etat dans le cadre du financement PLA-CFF lors de la construction de deux logements locatifs sis Lotissement du Champ Pellerin – Rouellé 61700 Domfront en Poiraise sur les parcelles cadastrées section 355 AE n° 290 et 289.

Cette convention, expirant le 30 juin 2025, a permis de bénéficier du taux de TVA réduit sur les travaux et d'ouvrir droit à l'aide personnalisée au logement (APL) pour les locataires devant respecter, à l'entrée dans le logement, des conditions de ressources et d'occupation.

Suivant l'article D.353-92 du Code de la construction et de l'habitation, cette convention sera renouvelée par tacite reconduction pour une période de trois ans, sauf si résiliation notifiée 6 mois avant sa date d'expiration par acte notarié.

La convention ayant été enregistrée au bureau des hypothèques, sa dénonciation devra également faire l'objet d'une publication au service de publicité foncière.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Dénonce cette convention,
- Fait appel à la SCP Etude du Bocage à Domfront en Poiraise pour la rédaction de l'acte notarié et la réalisation de l'ensemble des formalités afférentes à la dénonciation de cette convention dont la publication au service de publicité foncière,
- Autorise le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les actes et documents nécessaires se rapportant à la dénonciation de cette convention, afin de notifier le non-renouvellement de cette convention aux services de l'Etat avant le 31 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Le Secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
 Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
 061-200071520-850DE2424N03-DE



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 27  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2424N04 Exonération TEOM

Les dispositions de l'article 1521 – III 3 du Code général des impôts permettent aux organes délibérant des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement le cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

La liste des locaux qui bénéficient de cette exonération doit être communiquée aux services d'assiette chargés de la taxation avant le 15 octobre 2024 pour être applicable à compter du 1er janvier 2025 (article 1639 A bis – II. 1 du Code général des impôts) et affichée à la porte du siège de la collectivité.

8 entreprises sont concernées par cette exonération :

- SCI BELLEVUE – Thierry Patry à St Cornier des Landes
- SCI les 4B – Roval Cosmétiques à Tinchebray et Domfront
- CA DECAPE à Tinchebray (anciennement SCI les 3 H et SCI LH – SARL HAMON)
- SCI Gérard Immobilier à Tinchebray
- TORBEL à Chanu (anciennement TB Industrie)
- AGRILEADER à Chanu
- Point P à Domfront
- SARL LAIR à Tinchebray

Cette exonération n'interviendra que pour la TEOM appelée en 2025.

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'exonérer de la TEOM, conformément aux dispositions de l'article L521-III.1 du code général des impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux des entreprises :

- ✦ SCI BELLEVUE – Thierry Patry à St Cornier des Landes
- ✦ SCI les 4B – Roval Cosmétiques à Tinchebray et Domfront
- ✦ CA DECAPE à Tinchebray (anciennement SCI les 3 H et SCI LH – SARL HAMON)
- ✦ SCI Gérard Immobilier à Tinchebray
- ✦ TORBEL à Chanu (anciennement TB Industrie)
- ✦ AGRILEADER à Chanu
- ✦ Point P à Domfront

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N04-DE

◇ SARL LAIR à Tinchebray

- Dit que les exonérations seront appliquées pour l'imposition 2025,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux avant le 15 octobre 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N04-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 27  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### 850DE2424N05 Rapport sur le Prix et la Qualité 2023 du service Eau – Territoire de Tinchebray

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ils doivent être transmis aux services préfectoraux et au système d'information SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Christophe Lecordier présente les principaux indicateurs du rapport des services publics de l'eau de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray.

Le **Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray,
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N05-DE  
A G E D I



Délégués en exercice 33  
Présents 24  
Votants 27  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avait donné pouvoir** : Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance** : Frédérique Roullier.

### 850DE2424N06 Rapport sur le Prix et la Qualité 2023 du service Eau – SMAEP

Le Président laisse la parole à Pierre Férard, Président du SMAEP.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ils doivent être transmis aux services préfectoraux et au système d'information SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

### Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable du SMAEP de Domfront.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

Secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,

Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N06-DE



Délégués en exercice **33**  
Présents **24**  
Votants **27**  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### **850DE2424N07 Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'assainissement collectif et non collectif 2023**

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier, Vice-Président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ils doivent être transmis aux services préfectoraux et au système d'information SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Christophe Lecordier présente :

- les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif,
- les principaux indicateurs des rapports de l'assainissement collectif de :
  - \* Domfront en Poiraise,
  - \* Frênes – Montsecret,
  - \* Tinchebray Bocage – Champsecret - St Pierre d'Entremont,
  - \* services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges.

### **Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront – Tinchebray Interco de l'année 2023,

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N07-DE  
A G E D I

- Adopte les rapports 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Domfront en Poirais, Frênes – Montsecret, Tinchebray Bocage – Champsecret- St Pierre d'Entremont et des services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Frédérique ROULLIER



Le Président,



Bernard SOUL

Date de transmission de l'acte: 18/10/2024  
Date de réception de l'AR: 18/10/2024  
061-200071520-850DE2424N07-DE

A G E D I



Délégués en exercice **33**  
Présents **24**  
Votants **27**  
Convocation le 07/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul, Président.

**Étaient présents (P) ou absents (A) suppléants (S).**

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	A	COSTARD Serge	P	DAVY Bernard	A	DECOSSE Daniel	P
DEROUET Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	A	GROUSSARD-HUBERT Évelyne	P	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	A
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	A	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	A	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	P	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RAULT Benoît	P	RIFLET Virginie	A	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avaient donné pouvoir :** Bernard Davy à Joël Dromer, Didier Lerallu à Bernard Soul, Yveline Jarry à Évelyne Groussard-Hubert.

**Secrétaire de séance :** Frédérique Roullier.

### **850DE2424N07A Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'assainissement collectif et non collectif 2023**

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier, Vice-Président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ils doivent être transmis aux services préfectoraux et au système d'information SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Christophe Lecordier présente :

- les principaux indicateurs du rapport de l'assainissement non collectif,
- les principaux indicateurs des rapports de l'assainissement collectif de :
  - \* Domfront en Poiraise,
  - \* Frênes – Montsecret,
  - \* Tinchebray Bocage – Champsecret - St Pierre d'Entremont,
  - \* services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges.

**Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de Domfront – Tinchebray Interco de l'année 2023,

Date de transmission de l'acte: 28/10/2024  
Date de réception de l'AR: 28/10/2024  
061-200071520-850DE2424N07A-DE

AGEDI

- Adopte les rapports 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif de Domfront en Poirais, Frênes – Montsecret, Tinchebray Bocage – Champsecret- St Pierre d'Entremont et des services gérés en régie Chanu, Lonlay l'Abbaye et St Bômer les Forges.
- Décide de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

*Cette délibération annule et remplace la délibération 850DE2424N07.*

Ainsi fait et délibéré,  
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture

La secrétaire de séance,

Le Président,

Frédérique ROULLIER

Bernard SOUL



Date de transmission de l'acte: 28/10/2024  
Date de réception de l'AR: 28/10/2024  
061-200071520-850DE2424N07A-DE  
A G E D I